



CONTRAT – ABONNEMENT

Livraison du 30/04/2026 au 29/10/2026

Ce contrat instaure un partenariat avec Mr Antoine CUPRI
Producteur de Fraises hors sol et de Fruits rouges BIO.
Nom de l'entité juridique : SARL Agricole Frantoline
Résidant : Rue de la Couture 78980 Saint-Illiers-la-Ville

En adhérant à ce contrat, nous nous engageons à acheter les fruits de notre partenaire. En aidant le producteur à mieux gérer ses cultures, nous manifestons notre solidarité avec un exploitant local, engagé dans une démarche biologique respectueuse de l'environnement. En consommant des fruits de qualité dont nous connaissons la traçabilité, nous contribuons au développement durable du pays de Gasny. Ce contrat moral est établi par l'AMAP'tite cagette de Gasny, régie par des statuts.

Engagement du paysan

Conformément à la Charte des AMAP, le paysan s'engage :

- à livrer des produits issus de sa ferme (exploitation agricole) de qualité en termes gustatif et sanitaire.
- à être présent au moment des livraisons et disponible pour discuter avec l'amapien.ne de la vie de la ferme
- à livrer aux dates de livraisons prévues pendant la durée du contrat.

L'amapien s'engage

- à récupérer ses paniers aux moments de leurs livraisons. Un panier livré et non récupéré ne sera ni remboursé par l'AMAP ni par le producteur.
- à payer, par avance, l'ensemble des paniers de la saison.

Durée du contrat

Le contrat court du 30/05/2026 au 29/10/2026 et comprend 25 paniers.

Livraison(s)

La livraison aura lieu aux dates définies et s'effectuera sous le préau du prieuré 27620 GASNY le jeudi de 18h00 à 19h00.

Paielements

Les adhérents préparent, à la signature du contrat, un à trois chèques correspondant au montant global des paniers sur la période. Selon le nombre de chèques donnés, ils seront encaissés tous les 2 mois. **Les chèques sont à remettre à l'AMAP à l'ordre de : SARL Agricole Frantoline.**

Aléas

Les aléas de production sont assumés par tous (le contenu des paniers fluctuent en fonction de la production) sauf dans les cas prévus par l'assurance du producteur.

Désengagement

Les adhérents qui souhaitent interrompre leur abonnement peuvent le faire s'ils se font remplacer par un nouvel adhérent sauf en cas de force majeure et de déménagement.

Contenu et prix du panier

TYPE DE PANIER	PRIX TTC	REGUL DE POIDS
Panier 6€ - Fraises / 1 barquette de 500g	6,00€	NON
Panier 12€ - Fraises + fruit rouge / 1 barquette de fraises de 500g + 1 barquette de 250g de un "autre fruit" fruits rouges (ou 500g de fraises)	12€	NON

Date	Panier à 6€	Panier à 12€
30 avr.		
07 mai		
14 mai	Férié	
21 mai	Pas de distribution	
28 mai		
04 juin		
11 juin		
18 juin		
25 juin		
02 juil.		
09 juil.		
16 juil.		
23 juil.		
30 juil.		

Date	Panier à 6€	Panier à 12€
06 août		
13 août		
20 août		
27 août		
03 sept.		
10 sept.		
17 sept.		
24 sept.		
01 oct.		
08 oct.		
15 oct.		
22 oct.		
29 oct.		

Nombre de chèques :

Montant total :

Chèque à remettre à la signature du contrat au référent.

Fait a GASNY le :

SIGNATURE DE L'AMAPIEN :

Votre référent : Régine DERYCKE 0634535405 regine.derycke@gmail.com